SCHLUTER
SET® Gris

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01
Date d'émission: 23 mai 2024

Classifié selon Système Général Harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Schluter SET® Gris
Utilisation du produit: Colle à carreaux
Autres moyens d'identification: Aucun
Utilisation recommandée: Mélanger avec de l'eau et utiliser comme colle à carrelage.
Restrictions d'utilisation: Utiliser uniquement les produits pour l'usage auquel ils sont destinés.

IDENTIFICATION DU FABRICANT/FOURNISSEUR:
ÉTATS-UNIS: Schluter Systems L.P.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

CAN: Schluter Systems (Canada) Inc.
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC

Téléphone: 1-800-472-4588
Courriel: commercialsupport@schluter.com
Site Web: https://www.schluter.com/

INFORMATIONS D'URGENCE
Numéro de téléphone en cas d'urgence:
CHEMTREC: +1 (800) 424-9300 (aux États-Unis) or +1 (703) 527-3887 (en dehors des États-Unis)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon: Système Général Harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux):

Santé	Environnement	Physique
Corrosion cutanée - Catégorie 1 Lésions oculaires - Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique ; Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 Sensibilisation de la peau – Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (lésions organiques ; poumons) - Catégorie 1	N/A	N/A

N/A - non applicable/disponible

Éléments d'étiquetage

- **Étiquette Pictogramme / Symbole:**
- **Mot Signal:** Danger

Mentions de danger	**Mises en garde**
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux	P260: Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
	P302+P361+P354: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.
	P363: Laver les vêtements contaminés avant de réutilisation.
	P304+P340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
	P316: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
	P305+P354+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées . Continuer à rincer.
	P405: Garder sous clef.
	P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations en vigueur
H335: Peut irriter les voies respiratoires	P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271: Utiliser seulement en plein air ou avec une ventilation suffisante.
	P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P319: Demander une aide médicale en cas de malaise.
	P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
H317: Peut provoquer une allergique cutanée	P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P333+P317: En cas d'irritation cutanée : Demander une aide médicale.
	P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
H350: Peut provoquer le cancer (inhalation)	P203: Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.
	P318: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite	P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)	

Autres dangers (informations complémentaires):

- Peut produire des poussières combustibles.

SECTION 3 – COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

SET® Gris est un mélange, pas une substancence.

NUMÉRO CAS	NUMÉRO CE (EINECS/ELINCS)	NOM CHIMIQUE	POURCENTAGE (% en poids)	Danger SGH
14808-60-7	238-878-4	Dioxyde de silicium	50% - 70%	H350; Cancérogénicité (Catégorie 1A), H372; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Catégorie 1 : lésions d'organes ; poumon)
65997-15-1	266-043-4	Ciment Portland	<40%	H314; Corrosion de la peau (Catégorie 1), H318; Lésions oculaires (Catégorie 1), H317; Sensibilisation de la peau (Catégorie 1). H335; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Catégorie 3: peut provoquer une irritation des voies respiratoires)
68131-74-8	268-627-4	Cendres, résidus	<10%	H319; Irritation oculaire (Catégorie 2)
68475-76-3	270-659-9	Poussières de fumées, ciment Portland	<3%	H314; Corrosion de la peau (Catégorie 1), H318; Lésions oculaires (Catégorie 1), H317; Sensibilisation de la peau (Catégorie 1). H335; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Catégorie 3: peut provoquer une irritation des voies respiratoires)
544-17-2	208-863-7	Formiate de calcium	<2%	H319; Irritation oculaire (Catégorie 2)

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Inhalation: Les services d'urgence doivent être contactés si la personne se sent mal.

Ingestion: Les services d'urgence doivent être contactés si la personne se sent mal.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Non applicable

Limites d'inflammabilité: Non applicable

Moyens d'extinction appropriés: Si ce produit est impliqué dans un incendie, utiliser des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante (par exemple, brouillard, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Dangers spécifiques liés au produit: La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Une charge électrostatique est possible.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets lorsqu'ils luttent contre les incendies. Utiliser de l'eau froide pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles: Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Précautions environnementales: Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger pour l'environnement.

Contenir les effets sur l'environnement: N/A.

Mesures à prendre lors de la manipulation de la substance déversée: Éloigner le personnel de la zone. Éviter le balayage ou d'autres méthodes de collecte générant des poussières. Utiliser de l'eau pour humidifier la poudre afin d'éviter la formation de poussières. Nettoyer le déversement dès que possible, en respectant les précautions de la Section 8.

Rapports: N/A.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sûre: Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter de contaminer le sol ou de rejeter ce produit dans les égouts, les systèmes de drainage et les masses d'eau.

Conditions d'un stockage sûr : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom-chimique	N° CAS	Type	Limite d'exposition	Forme
Ciment portland	65997-15-1	ACGIH TWA OSHA PEL (TWA) NIOSH REL (TWA)	1 mg/m^3 15 mg/m^3, 5 mg/m^3 10 mg/m^3, 5 mg/m^3	Matières particulaires respirables Poussière totale, fraction respirable Total, resp
Dioxyde de silicium	14808-60-7	ACGIH TWA OSHA PEL (TWA) NIOSH REL (TWA)	0.025^R mg/m^3 0.05 mg/m^3 0.05 mg/m^3	Fraction alvéolaire Fraction alvéolaire Poussière totale
R – Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol				

Contrôles techniques appropriés

Pratiques de travail et: d'hygiene: Tenir compte des dangers potentiels de ce produit, des limites d'exposition applicables, des activités professionnelles et des autres substances présentes sur le lieu de travail lors de la conception des contrôles techniques et de la sélection des équipements de protection individuelle. Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas suffisants pour empêcher l'exposition à des niveaux nocifs de ce produit, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle énumérés ci-dessous.

Ventilation: Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites professionnelles.

Autres équipements: L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

Mesures de protection individuelle - Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Protection des yeux et du visage: Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques afin d'éviter tout contact avec les yeux, toute irritation ou toute blessure.

Protection des mains et de la peau: Porter des gants imperméables pour éviter tout contact répété ou prolongé des poussières avec la peau et pour éviter toute lésion cutanée. La nécessité d'un équipement de protection supplémentaire doit être basée sur une évaluation des risques et sur les recommandations des professionnels de la santé et de la sécurité.

Protection respiratoire: Poussières et fumées provenant du traitement: Utiliser une protection respiratoire approuvée par le NIOSH comme spécifié par un hygiéniste industriel ou un autre professionnel qualifié si les concentrations dépassent les limites indiquées ci-dessus. Un appareil de protection respiratoire approprié est recommandé: P95.

Dangers thermiques: Aucun connu.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Note : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence État physique: Couleur: Odeur/seuil d'odeur:	 Solide (poudre) Gris Inodore	Densité de vapeur (air = 1): Densité (eau = 1):	Pas disponibles
pH:	Pas disponibles	Coefficient de partage: n-octanol/water	Pas disponibles

Point de fusion/congélation:	Pas disponibles	Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles
Point/plage d'ébullition:	Indéterminé	Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles
Point d'éclair:	Pas disponibles	Température de décomposition:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Viscosité:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'explosivité :	Pas disponibles	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Densité relative:	Pas disponibles

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non réactif.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun connu.

Conditions à éviter: Aucun connu.

Incompatibilité: Aucun connu.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, peau et inhalation de poussières.

Signes et symptômes potentiels de surexposition: Corrosion (yeux, peau), irritation (respiratoire)

Effets aigus

Toxicité orale: Aucune information disponible sur le produit fini

Toxicité cutanée: Aucune information disponible sur le produit fini

Toxicité par inhalation: Aucune information disponible sur le produit fini

Corrosion/irritation de la peau: Le ciment portland (n° CAS 65997-15-1) et les poussières de fumées, ciment portland (n° CAS 68475-76-3) sont classés pour la corrosion cutanée sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation: Le ciment portland (n° CAS 65997-15-1) et les poussières de fumées, ciment portland (n° CAS 68475-76-3) sont classés comme pouvant provoquer des lésions oculaires sur la base des informations disponibles. D'autres ingrédients peuvent être irritants pour les yeux selon les informations disponibles.

Sensibilisation de la peau: Le ciment portland (n° CAS 65997-15-1) et les poussières de fumées, ciment portland (n° CAS 68475-76-3) sont classés pour la sensibilisation de la peau sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Aucune information disponible sur le produit fini.

Autres effets sur la santé

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible sur le produit fini.

Cancérogénicité: Le dioxyde de silicium (n° CAS 14808-60-7) est classé par le CIRC pour sa cancérogénicité (inhalation)

Toxicité pour le développement et la reproduction: Aucune information disponible sur le produit fini.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Le ciment Portland (n° CAS 65997-15-1) et les poussières de fumées, le ciment Portland (n° CAS 68475-76-3) sont connus pour causer une irritation respiratoire sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Le dioxyde de silicium (n° CAS 14808-60-7) peut causer des dommages aux organes (poumons) en cas d'exposition répétée ou prolongée (inhalation) selon les informations disponibles.

Risque d'aspiration: Aucune information disponible sur le produit fini.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité: Aucune information disponible sur le produit fini.

Persistance et biodégradabilité: Pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Pas disponibles.

Mobilité dans le sol: Pas disponibles.

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement..

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: **Éviter le rejet dans l'environnement.** Éliminer conformément aux exigences locales, régionales et fédérales. Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger pour l'environnement. En cas d'élimination, laisser le produit chaud ou chauffé se solidifier et refroidir avant de l'éliminer.

Conteneur: Placer les matériaux contaminés dans des conteneurs d'élimination et les éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Agence:	Description de l'expédition:
DOT/TDG	NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT SELON DOT 49 CFR
OMI/IMDG	NON RÉGLEMENTÉES EN TANT QUE MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON LE CODE IMDG
OACI/IATA	NON RÉGLEMENTÉES EN TANT QUE MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON L'OACI

Numéro UN/NA: Non classé
Nom d'expédition approprié: Non classé
Classe de danger: Non classé
Groupe d'emballage: Non classé
Dangers pour l'environnement: Non classé
Transport en vrac: Non classé
Précautions particulières pour l'utilisateur: Non classé

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique: Non disponible

Règlements fédéraux des États-Unis:
Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA): Aucun composant de ce produit >0,1 % n'est soumis à déclaration en vertu du CERCLA.
Clean Water Act (CWA): Les ingrédients contenus dans le produit ne sont pas répertoriés comme des polluants toxiques.
Clean Air Act (CAA): Les ingrédients du produit ne sont pas répertoriés comme des polluants atmosphériques dangereux.
Informations sur le titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA):

SARA 302/304 Components: Les ingrédients du produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des articles S.302 et S.304.
SARA 311/312 Dangers: Corrosion de la peau et des yeux, irritation respiratoire.
Composants SARA 313: Les ingrédients du produit ne sont pas soumis aux niveaux de déclaration établis par le S.313.

Loi sur le contrôle des substances toxiques: Le gypse (Ca(SO4).2H2O) (n° CAS 13397-24-5), le sulfate de calcium (n° CAS 10101-41-4) et la cellulose, 2-hydroxyéthyl méthyl éther (n° CAS 9032-42-2) ne sont pas répertoriés dans l'inventaire TSCA Tous les autres ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

État:

California (Proposition 65): Le dioxyde de silicone (CAS No. 14808-60-7) [répertorié comme silice cristalline (particules en suspension dans l'air de taille respirable)] est répertorié sur la liste de la Proposition 65 de la Californie comme cancérigène. Des traces de composés de chromate sont également présentes dans le produit. Aucun autre ingrédient ne figure sur la liste de la Proposition 65.

Canada:

DSL/NDSL: Le sulfate de calcium (n° CAS 10101-41-4) ne figure pas sur la liste DSL/NDSL. Tous les autres ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Autres:

CIRC: Le dioxyde de silicone (CAS No. 14808-60-7) est classé comme cancérogène pour l'homme (Groupe 1). Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les classements de la National Fire Protection Association (NFPA): Ces informations sont fournies uniquement à l'usage des personnes formées au système NFPA.

Santé: 3
Inflammabilité: 1
Réactivité: 0

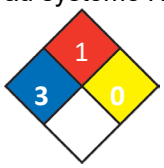

Acronymes et abréviations qui ont pu être utilisés dans ce document:

ACGIH: Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux	NDSL: Liste des Substances Non Domestiques
CAA: Clean Air Act (loi sur l'air pur)	NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	NIOSH: Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
CE : Communauté Européenne	NTP: Programme National de Toxicologie
CERCLA: Comprehensive Environmental Response and Liability Act (loi sur la réponse et la responsabilité environnementales globales)	OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer	OMI: Organisation Maritime Internationale
CLP: Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges	OSHA: Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail
CWA: Clean Water Act (loi sur l'eau propre)	PNOR: Particules Non Réglementées
DOT: Département des Transports	SARA: Superfund Amendment and Reauthorization Act (loi de modification et de réautorisation du Superfund)
DSL: Liste des Substances Domestiques	SCL: Specific Concentration Limit (limite de concentration spécifique)
EINECS : Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes	SGH: Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques
ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées	SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
EPI: Équipement de Protection Individuelle	TDG: Transport de Marchandises Dangereuses
FDS : Fiche de Données de Sécurité	TSCA: Toxic Substances Control Act (loi sur le contrôle des substances toxiques)
IATA: Association Internationale du Transport Aérien	UN/NA: Nations unies/Amérique du Nord

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)	US EPA: Agence Américaine de Protection de l'Environnement
N/A: non applicable/disponible	

Références:
Base de données des substances enregistrées de l'ECHA. 2024. http://echa.europa.eu/

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.
Date de création: 23 mai 2024

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date du présent document. Etant donné que ces informations peuvent être appliquées dans des conditions qui échappent à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître, et que les données rendues disponibles après la date du présent document peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même si elles conviennent à l'usage qu'elle veut en faire.